

SAMEDI

Sainte Thérèse-de-Jésus (d'Avila)

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc (12, 8-12)

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Je vous le dis : Quiconque se sera déclaré pour moi devant les hommes, le Fils de l'homme aussi se déclarera pour lui devant les anges de Dieu. Mais celui qui m'aura renié en face des hommes sera renié à son tour en face des anges de Dieu.

Quiconque dira une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné ; mais si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pas pardonné.

Quand on vous traduira devant les gens des synagogues, les magistrats et les autorités, ne vous inquiétez pas de la façon dont vous vous défendrez ni de ce que vous direz. Car l'Esprit Saint vous enseignera à cette heure-là ce qu'il faudra dire. »

- Acclamons la Parole de Dieu

Commentaire

Le Christ attend de ses disciples qu'ils n'hésitent pas à le confesser à la face du monde, comme lui a témoigné de son Père. Il n'attend pas du fidèle qu'il soit à même de réciter une leçon, mais qu'il soit un témoin. Et pour cela, le baptisé, comme Jésus, reçoit l'Esprit Saint. C'est cet Esprit du Père et du Fils, qui est Esprit de force et de sagesse, qui peut seul permettre au fidèle de ne pas renier le Fils de l'homme. Ne pas témoigner, c'est blasphémer contre l'esprit car c'est le nier. C'est pour cela que Jésus peut dire que le blasphème contre l'Esprit ne peut être pardonné. Car celui qui nie l'esprit se met en dehors de toute possibilité de communion avec Dieu. À l'inverse, celui qui adhère à l'Esprit, qui se laisse envahir par lui, n'a pas à se soucier des humains. Cela lui sera donné.

Viens Esprit Créateur!